
	C.E.T. DE HALLEMBAYE	
	Permis unique : conditions particulières - ESO	
	Type de fiche : Permis et autorisations	
	Actualisation : le 21 décembre 2010	
	www.issep.be	

Thème : permis unique du C.E.T. de Hallembaye (D3200/62079/RGPED/2009/05/GL – PE), conditions particulières concernant la gestion des eaux souterraines

Tous les produits ou matières susceptibles de générer des rejets polluants tels que des huiles minérales, des carburants, des peintures ou des solvants sont conservés au-dessus de bacs de récupération étanches et manipulés sur des surfaces également étanches et équipées d'un dispositif de récupération des liquides. En particulier, d'éventuelles opérations d'entretien, de réparation ou de ravitaillement en carburant de véhicules doivent être effectuées sur de telles surfaces.

Les fosses de récupération et cuvettes de rétention sont périodiquement vidangées et les produits récupérés évacués vers des installations d'élimination ou de recyclage spécialisées.